

par avoir raison, chez nous aussi, mais il faut beaucoup de patience. Nos petits-fils verront cela, j'en suis certain. C'est la grâce que je leur souhaite.

Paul VIARDOT

M. J. Debronz, nous écrit qu'il ne pense pas que les concours soient nécessaires pour stimuler le zèle des professeurs.

« Six maîtres éminents et dévoués, nous écrit le réputé violoniste, président à l'enseignement du violon, et depuis 1887 que j'assiste à ce concours, je n'ai pas cessé d'avoir la plus vive admiration pour l'école du beau son si prisée à l'étranger. Nous pouvons en juger par l'admirable pléiade de virtuoses actuels. Je suis d'avis de maintenir les concours publics et de réintégrer les professeurs dans le comité des examens d'admission.

M. C. Decreus

De Chantemesles, en Seine-et-Oise, où il taquine le gardon et la brème et vogue en voilier, quand il ne prépare pas des concerts pour cet hiver, M. C. Decreus, le très distingué pianiste nous résume ainsi son opinion :

1° Il faut maintenir les concours ; ils créent une émulation excellente et permettent à de vrais talents de se révéler.

2° On donne beaucoup trop de récompenses.

3° Les concours devraient être anonymes, on ne devrait connaître ni le nom des élèves, ni la classe à laquelle ils appartiennent, ni la récompense qu'ils ont obtenue antérieurement et veiller à la très stricte application du règlement invitant les membres du jury, ayant donné des leçons à l'un des concurrents à se récuser.

4° Tous les concours devraient avoir lieu à huis-clos et comprendre deux ou trois morceaux de style différent.

5° Les élèves devraient subir des examens semestriels dont les notes compteraient pour le concours de fin d'année.

M. Paul André

M. Paul André ex-professeur au Conservatoire de Montpellier nous communique la lettre, qu'il a adressée à *La Vie Montpelliéraine*, sur la question du concours.

Voici les principaux passages de cette lettre fort intéressante :

Chaque année, quand les concours sont terminés il y a toujours des élèves qui ne sont pas satisfaits des décisions du jury d'examen.

J'avoue que, bien souvent, — mais pas toujours — ces élèves ont raison de se plaindre ; mais je ne les approuve pas, car le jury n'a généralement aucune préférence et juge les candidats en toute impartialité.

Voyons d'abord ce que les élèves attendent du jury et ce que le jury demande aux concurrents ; nous verrons ensuite d'où vient le mal.

L'élève laborieux attend du concours l'appréciation officielle, mais surtout exacte, de sa capacité et le rang mérité parmi les candidats.

Soit en se basant sur leur appréciation ou sur les données de leur professeur, les élèves d'un même cours connaissent leur force réciproque et se sont déjà classés bien avant le jour de l'examen.

Si par hasard le jury décerne une récompense supérieure à un élève de force moyenne, les candidats jugés plus instruits et plus habiles

par leur professeur d'après le travail de l'année, crient à l'injustice et accusent — à tort — le jury d'avoir mal jugé.

Quant aux jurés ils demandent simplement aux candidats une bonne exécution du morceau imposé.

Ignorant la valeur de l'élève, le membre du jury n'apprécie l'exécutant que d'après l'impression d'un moment. Les chances des candidats sont loin d'être égales. Certains ont le trac, d'autres ne l'ont pas. Le meilleur élève peut aussi être malheureux, un douteux peut arriver en première ligne. C'est tant mieux pour celui-ci, tant pis pour celui-là. C'est très regrettable, mais le jury n'a pas à rentrer dans tous ces détails ; il base son jugement sur ce qu'il constate présentement.

Comme le disait dernièrement M. L. Chevallier dans le *Monde Musical* : « Le concours ne récompense pas toujours le meilleur élève. Le seul résultat qu'on puisse attendre d'une pareille séance, c'est la simple constatation qu'à telle heure de tel jour de tel mois de l'année, Monsieur ou Mademoiselle X... a mieux exécuté tel morceau que Monsieur ou Mademoiselle Y... »

Puisque le système employé ne permet pas toujours de juger le candidat selon son *vrai mérite*, il faut remédier à ce *mal* par une réforme radicale, morale, juste ; il faut supprimer ces concours.

Si l'on tient à maintenir les concours, il est de toute justice qu'il devienne l'expression la plus exacte possible de la valeur réelle de l'élève. Il importe alors que le jury tienne compte des notes données par le professeur, de façon à ce que la valeur du candidat ne soit pas jugée simplement sur ce qu'il aura été pendant cinq ou dix minutes prises au hasard.

Et ainsi le jury ne sera pas — inconsciemment, bien entendu — exposé à mécontenter les concurrents en se basant sur une simple exécution.

Quant au jury, il me semble qu'il serait très bien composé uniquement par les membres de la commission de l'École et par son Directeur. S'il fallait d'autres membres, pourquoi ne pas choisir alors de préférence des professionnels et des critiques musicaux ?

Pour le concours de piano, on ferait appel à des pianistes ; pour les concours de violon, on appellerait des violonistes ; on procéderait de la même façon pour chaque catégorie d'instruments.

Quoi qu'on en dise, pour bien connaître une chose, pour pouvoir la discuter, il faut l'avoir pratiquée soi-même. Jamais un pianiste ne pourra donner un jugement impeccable sur un élève de violon comme le ferait un violoniste, et réciproquement.

Quant aux concours publics, j'estime qu'il y a le pour et le contre ; nous pourrions en parler plus longuement une autre fois.

Avant de terminer ma lettre, je tiens à vous faire remarquer que je n'ai nullement l'intention d'imposer mes idées à personne ; je vous donne franchement mon opinion sans arrière-pensée. A chacun d'en tirer le profit qu'il voudra.

PAUL ANDRÉ.

La Pétition des Professeurs.

Un grand nombre de professeurs du Conservatoire mécontents de ce qui s'y passe, notamment de l'indiscipline des élèves, et du mode de recrutement de ceux-ci, se sont réunis à diverses reprises et ont formulé une série de vœux, dont le plus important est la réintégration des professeurs dans les jurys du concours d'admission au Conservatoire.

Cette demande, nous l'avons déjà dit, est fort juste. Il ne faut pas oublier que les concours de fin d'année du Conservatoire constituent non seulement un concours d'élèves, mais un concours de professeurs. Pour y triompher, ceux-ci ont un intérêt *capital* à faire admettre dans leurs classes les meilleurs sujets.

On n'imagine pas qu'il puisse se trouver un seul professeur qui donnerait la préférence à un élève qu'il sait inférieur à tel autre. Qu'à valeur égale, le professeur préfère donner son suffrage à un élève qui lui appartient et qui, par conséquent connaît déjà son mode d'enseignement, plutôt qu'à un élève qui lui est inconnu, cela ne fait pas de doute.

Qu'il en résulte un courant d'élèves particuliers pour les professeurs de l'établissement, parmi les jeunes gens ou jeunes filles qui se destinent au Conservatoire, cela n'est pas moins certain. Mais où est le mal ? Les professeurs du Conservatoire sont assez pauvrement payés, pour qu'on admette qu'on leur doive quelques justes compensations.

Remarquez bien que les professeurs titulaires des classes ne forment qu'une minorité dans les jurys des concours d'admission lesquels se complètent par des membres étrangers au Conservatoire. Ceux-ci peuvent toujours modérer et même complètement détruire l'influence de ceux-là, dans le cas où elle deviendrait excessive.

Avec le régime actuel, il s'est formé un petit clan de professeurs étrangers qui, appelés trop souvent et trop régulièrement à se prononcer pour l'admission s'en sont fait un titre et en ont usé parfois avec trop peu de scrupules. Au moyen de certaines alliances, et de complaisances réciproques, ils ont fait recevoir au Conservatoire des sujets très insuffisamment préparés, indisciplinés, plus intrigants que travailleurs. Il ne sont que quelques-uns, mais ils sont déjà trop et il est temps de mettre bon ordre à cet état de choses.

Il est seulement regrettable que les professeurs aient employé une voie mauvaise, irrégulière pour faire aboutir leurs revendications : tapage dans les journaux, protestations publiques, polémiques etc....

N'eût-il pas beaucoup mieux valu commencer par soumettre la question au Conseil supérieur des études musicales ?

C'est au Conseil supérieur, (dont M. Widor, porte-paroles des professeurs mécontents est un des membres les plus éminents et les plus écoutés) qu'il eût fallu d'abord s'adresser. Il n'eût pas manqué, croyons-nous, d'émettre un avis favorable à la participation des professeurs des classes dans le choix des élèves. Et l'on ne peut se figurer que le Directeur et le Sous-Secrétaire d'État refuseraient de suivre le Conseil dans cette voie.